

MAIRIE  
de  
**P A R O N**  
89100



Téléphone 03.86.83.93.93  
Télécopie 03.86.83.93.91

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 FÉVRIER 2006**

(articles L. 2121-25 et R. 2121-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le treize février deux mille six à dix-huit heures trente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, Maire, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.*

**Etaient présents** : MM. Jean MOURIER, Jean-Claude VERGNOLLES, Mme Cécile DURAND-VIEL, M. Christian JACQUES, Mme Anne CARILLER, M. Michel GUILLOT, adjoints, Mmes Valentine VETTORI, Marcelle BROUILLARD, Janine FAHRNER, MM. Roger DEMÉSY, Claude DEGRÉMONT, Mmes Françoise BLONDEAU-DOUGY, Marie-Thérèse CHICOUEY, M. Jean-Pierre PIAULÉ, Mme Céline GERVAIS, MM. Patrick BISCARRA, Daniel DEHÉ, conseillers.

**Etaient excusés** : M. Michel PRIGNON (pouvoir à M. VERGNOLLES), M. Michel BOUCHERON (pouvoir à M. MOURIER), Mme Josselyne GODEL (pouvoir à Mme BROUILLARD), Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. PIAULÉ), M. Jean-Pierre CHIGNARDET (pouvoir à M. BISCARRA), Mme Annick CAJET (pouvoir à M. DEHÉ), M. Jean-Pierre MARTINET (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY).

**Etaient absents** : M. Philippe FONTENEL, Mme Danielle GOURRAUD.

**Secrétaire de séance** : Mme Céline GERVAIS.

Monsieur le Maire procède à l'appel et Madame GERVAIS, désignée secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 30 janvier 2006 qui est adopté sans observation.

## **DÉCISIONS DU MAIRE ET COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal :

- marché de travaux en date du 16 décembre 2005 pour l'aménagement du parking « Pirelli », avenue de la Paix, avec l'entreprise Routes et Chantiers Modernes, Z.I. de Vauguilletes, 89100 SENS (montant de la dépense : 84 462,70 €TTC) ;

- marché de travaux en date du 3 janvier 2006 pour la construction d'une serre horticole avec l'entreprise DJP, 1 allée des Paturons-Granchette, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS (montant de la dépense : 16 054,53 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 3 janvier 2006 pour la construction d'une serre horticole avec la SARL GILLOOTS, Z.A. du Bois des Places, 77620 ÉGREVILLE (montant de la dépense : 19 165,90 €TTC) ;
- marché en date du 4 janvier 2006 pour le renouvellement de matériel informatique avec la SARL ALTERNIX, 19 boulevard du Pont Neuf, Z.I. les Sablons, 89100 SENS (montant de la dépense : 8 686,55 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 1, avec 3 J BAT, 5 impasse Sennepie, B.P. 141, 89101 SAINT-CLÉMENT (montant de la dépense : 33 449,57 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 2, avec l'entreprise GRAND, 4 Grande Rue, 89190 COURGENAY (montant de la dépense : 9 880,61 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 3, avec ABM, Z.I. de la Plaine des Isles, B.P. 125, 89102 AUXERRE CEDEX (montant de la dépense : 15 750,27 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 4, avec LABOISE SAS, 7 rue du Général de Gaulle, 89100 SENS (montant de la dépense : 6 338,80 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 5, avec la SARL LAURIN FRÈRES, 12 rue du 8 mai 1945, 89160 LÉZINNES (montant de la dépense : 8 420,77 €TTC) ;
- marché de travaux en date du 20 janvier 2006 pour l'agrandissement du local du service des sports au complexe Roger-Treillé – lot 6, avec CHARRIER, 11 chemin du Pommier de Bois, 10000 TROYES (montant de la dépense : 4 351,61 €TTC) ;
- marché de service en date du 25 janvier 2006 pour la construction d'un local du service des sports au complexe Roger-Treillé avec SOCOTEC, 15 avenue Marceau, 89000 AUXERRE (montant de la dépense : 1 740,18 €TTC) ;
- marché de maîtrise d'œuvre en date du 26 janvier 2006 pour la construction du centre technique communal avec Daniel DUBOIS, agence de maîtrise d'œuvre, et Jean-Pierre SARRAZIN, agence d'architecture (montant de la dépense : 60 365,11 €TTC) ;
- marché de service passé après consultation en date du 3 février 2006 pour la construction d'un local du service des sports au complexe Roger-Treillé avec NORISKO, coordination de sécurité et protection de la santé (montant de la dépense 1 339,52 €TTC) ;

Monsieur le Maire porte ensuite à la connaissance de l'assemblée les communications qui suivent :

- circulaire préfectorale relative à l'inventaire historique régional des anciens sites industriels élaboré dans le cadre de la politique de recherche et d'identification des sites susceptibles d'être pollués ;
- circulaire préfectorale concernant la campagne de mesures radon dans les établissements recevant du public ;
- circulaire préfectorale portant élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. A ce titre, et s'agissant de la grippe aviaire, Monsieur le Maire annonce que le département a été placé en état pré-alerte par le préfet ;
- circulaire émanant de la direction départementale des services vétérinaires relative à l'échinococcose alvéolaire (maladie parasitaire due à un ténia du renard) ;
- évaluation de l'incidence d'éventuels transferts de charges dans le cadre de l'étude du régime fiscal de taxe professionnelle unique par la Communauté de Communes du Sénonais ;
- opération « nettoyage de printemps », du 3 au 9 avril 2006, initiée par la Communauté de communes du Sénonais ;
- palmarès 2005 du concours régional des Villes et Villages Fleuris au cours duquel une troisième fleur a été décernée à la commune de Paron ;
- établissement d'une convention relative à l'utilisation d'une salle de l'école élémentaire Paul Bert par l'Académie d'Arts Plastiques ;
- remerciements du Club Alpin Français de Paron pour la réhabilitation du mur d'escalade au complexe Roger Treillé ;
- remerciements du Maire de Villeneuve-sur-Yonne pour le prêt de matériel à l'occasion du Salon de Noël et de la Gastronomie ;
- remerciements de Monsieur Serge RAT, artiste peintre, pour l'acquisition d'une de ses œuvres par la commune ;
- remerciements de la directrice de l'école élémentaire Pierre Curie pour le renouvellement du mobilier d'une salle de classe ;
- demande du comité de l'Yonne-Sens de la Fédération internationale des Comités Ingrid BETANCOURT tendant à nommer officiellement Ingrid BETANCOURT citoyenne d'honneur de la commune pour représenter toutes les personnes détenues en Colombie ;
- compte rendu d'activités de l'association de Protection Civile section de Sens pour la période du 01/10/04 au 30/11/05 ;

**AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : demandes de subventions**

Le Conseil, à l'unanimité :

- décide de l'inscription au budget des travaux d'aménagement et d'extension du centre technique municipal ;
- adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération qui serait arrêté de la façon suivante :

Coût estimatif des travaux .....	652 983,11 €
Subvention du Conseil Général .....	163 791,00 €
Subvention de l'Etat .....	163 791,00 €
Emprunt à contracter .....	185 000,00 €
Autofinancement .....	140 401,11 €

- sollicite les subventions correspondantes, tant de l'Etat que du Conseil Général.

### **AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE CALMETTE : autorisation au maire de résilier les marchés**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à résilier les marchés passés avec l'entreprise SENELEC 2000 (lots n° 6 et 8) dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école maternelle Calmette.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Madame GERVAIS fait part de sa préoccupation quant aux éventuels changements d'horaires des cours de danse occasionnés par le remplacement du professeur de danse. A ce sujet, elle déplore que la direction de l'école municipale de musique et de danse ne tienne pas les parents d'élèves davantage informés. En outre, elle souhaite savoir si le remboursement de cotisations pourra être envisagé pour les parents qui en feront la demande.

Monsieur le Maire rappelle que le personnel enseignant de l'école de musique et de danse est géré par l'ADDIM (Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la Danse).

Pour sa part, Monsieur JACQUES, adjoint chargé des affaires culturelles, va s'enquérir de la situation s'agissant de l'indisponibilité de l'actuel professeur de danse.

Répondant à une question posée par Monsieur BISCARRA, Monsieur le Maire indique qu'il ne dispose pas d'informations émanant du Conseil Général relatives à la réfection du 2<sup>ème</sup> tronçon de la R.N. 60. Monsieur VERGNOLLES le confirme et déclare s'être entretenu avec le Directeur des routes, lequel a laissé peu d'espoir quant à la réalisation de ces travaux en 2006 et 2007.

Interrogé par Monsieur DEHÉ au sujet d'un pavillon en cours de construction situé rue du Haut des Fondrières, Monsieur le Maire précise qu'une implantation non conforme au permis de construire est à l'origine de l'interruption des travaux. En effet, il s'avère que l'édifice empiète sur le domaine communal. Aussi, le service urbanisme a-t-il dressé un procès-verbal et le propriétaire sera dans l'obligation de se mettre en conformité. Pour sa part, Monsieur VERGNOLLES souligne que l'architecte a été préalablement avisé des inconvénients liés à la localisation du terrain (carrefour dangereux susceptible de faire l'objet d'aménagements futurs).

Monsieur PIAULÉ regrette que les représentants de la commune siégeant au conseil de la Communauté de Communes du Sénonais ne figurent pas nominativement sur les comptes rendus transmis par Christian JACQUES. Ce dernier explique que les documents communiqués aux

conseillers sont volontairement allégés afin d'en faciliter la lecture. Il prend toutefois acte de la remarque de son collègue et indique qu'il lui sera donné satisfaction.

S'agissant de la fermeture probable de deux classes préconisée par l'Inspection Académique à la rentrée de septembre 2006, Monsieur JACQUES s'enquiert des actions à mener.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré l'inspectrice départementale de l'Education Nationale Sens II à ce sujet et lui avoir fait part de sa préoccupation. Il a également sollicité un entretien avec l'inspecteur d'Académie. Monsieur le Maire rappelle que les ouvertures et les fermetures de classes sont prononcées après application de critères arithmétiques. Toutefois, il observe que la diminution des effectifs doit être mise en balance avec les aménagements programmés sur la commune (construction de deux immeubles avenue Aristide Briand, de six pavillons au Rû Couvert, d'un immeuble de l'OPAC avenue de la Liberté et transfert de l'ancienne résidence pour personnes âgées à Brennus Habitat).

Monsieur JACQUES considère que la fermeture simultanée de deux classes pour une commune de la strate démographique de Paron est excessive et estime que la force de conviction des élus peut incontestablement influencer sur la décision qui sera prise par l'inspecteur d'Académie à la rentrée. Aussi conviendrait-il de mettre en exergue l'augmentation prévisible de la démographie et les efforts financiers consentis par la commune pour l'aménagement de l'école Calmette.

Départ de Monsieur DEGRÉMONT à 19 h 20.

Lors de son entrevue avec Madame BLANDEAU, IDEN Sens II, Monsieur le Maire déclare s'être formellement opposé au projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Calmette avec une direction unique. Pour sa part, Monsieur GUILLOT, adjoint aux affaires scolaires, affirme que tous les arguments de nature à éviter les fermetures de classe ont été développés. Il a, par ailleurs, particulièrement appelé l'attention de l'inspectrice sur les inconvénients majeurs que constitue une classe à trois niveaux à l'école élémentaire Paul Bert et déclaré qu'une telle situation est inadmissible. Monsieur GUILLOT a également insisté sur la localisation du groupe scolaire Calmette, idéalement située dans le futur centre de la commune.

Monsieur le Maire constate une augmentation prévisible de la population sur tout le sénonais. Aussi, convient-il d'anticiper pour accueillir les futurs élèves dans de bonnes conditions en construisant, notamment une cantine et une garderie. Enfin, il déclare partager la préoccupation de Monsieur GUILLOT sur le nombre de classes de l'école élémentaire Paul Bert. A ce propos, Monsieur DEHÉ suggère le vote d'une motion à l'occasion de la prochaine séance.

Répondant à une question posée par Madame VETTORI, Monsieur le Maire indique que la population paronaise, en légère diminution, ressort à environ 4 800 habitants. Il reconnaît que la population vieillit et c'est pourquoi il est important de proposer de nouveaux logements –surtout locatifs–, qui permettront l'apport d'une population plus jeune.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Fait à Paron, le 15 février 2006.

La Secrétaire,

Le Président,